



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la ville

Question au Gouvernement n° 2291

Texte de la question

PLAN NATIONAL DE RENOVATION URBAINE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Nicolas.

M. Jean-Pierre Nicolas. Monsieur le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, face à la crise des banlieues, le Premier ministre a réaffirmé avec force la ligne directrice du Gouvernement : le retour impératif à l'ordre. Mais il a également affirmé avec force sa volonté de faire des quartiers sensibles des territoires comme les autres. C'est dans cet esprit qu'il a rappelé et complété les mesures du Gouvernement pour lutter contre le chômage, l'échec scolaire et la dégradation continue de ces quartiers.

Les événements montrent bien que les banlieues n'ont pas besoin d'un nouveau plan, mais de décisions concrètes et rapides. Le Gouvernement a commencé à en prendre dès 2003, avec le plan national de rénovation urbaine, dont la mise en oeuvre, confiée à l'ANRU, permet de renforcer de manière significative la démarche de projets, afin que les maires et les élus locaux puissent conduire une transformation en profondeur des quartiers. Je le constate à Évreux, où 180 millions d'euros sur cinq ans ont commencé à être investis. Monsieur le ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement des objectifs gouvernementaux en matière de rénovation des quartiers ? Par ailleurs, pouvez-vous détailler les annonces faites par le Premier ministre sur le déblocage de moyens supplémentaires pour ce plan de rénovation urbaine et les autres mesures destinées à rendre la politique de la ville plus simple et plus efficace ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. Monsieur le député, j'ai suivi avec beaucoup d'émotion ce qui s'est passé à la Madeleine, un de ces quartiers issu d'une rénovation urbaine et situé à côté d'une zone franche urbaine. Il était en pleine rénovation : transformation de l'école, démolition d'une barre d'immeubles voisine, investissements dans le siège de l'agglomération, efforts des citoyens, des jeunes et même des petits, qui avaient décoré de fleurs et de sculptures les jardins situés autour des résidences. C'est pourquoi j'ai suivi avec beaucoup d'émotion les incidents qui s'y sont déroulés.

Il s'agit d'un de ces 189 quartiers français prioritaires en pleine mutation. Le programme national a débuté dans les trois quarts d'entre eux. Mais la difficulté est que, pour saisir cette main tendue qu'est la politique de rénovation urbaine, symbole d'une recherche de respect et de beauté, les villes doivent se livrer à une véritable course contre la montre. C'est un défi à la violence qu'il faut relever.

Quant au programme - pourtant gigantesque - de 20 milliards, l'information que font remonter vers nous nos amis maires, quelle que soit leur tendance politique, les responsables des départements ou des régions et les préfets est que, en réalité, il devrait concerner un beaucoup plus grand nombre de quartiers. Le discours du Premier ministre vise à en prendre acte et à faire porter tous ces quartiers, même s'ils ne figurent pas dans le programme prioritaire, par un programme de trente milliards.

Puisqu'une course contre la montre est engagée et que de tels efforts de rénovation urbaine sont prévus, il faut que tous les partenaires mettent le paquet sur le lien social. C'est pour cela que le Premier ministre a annoncé la création d'une Agence de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, destinée à élever notre niveau d'exigence en la matière. L'intervention sur la rénovation urbaine représente un travail de long terme

indispensable, mais elle doit impérativement être accompagnée d'une création de lien social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Merci, monsieur le ministre, de ce que vous ferez pour Évreux !

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Nicolas](#)

Circonscription : Eure (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2291

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 novembre 2005